

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le treize septembre deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-neuf septembre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire (points 1 à 7 et 9 à 15) ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET (points 1 à 12), P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN (Point 1 et points 3 à 15), R.BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, FONTAINE-BORDENAVE (points 1 à 6 et 8 à 15), JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 4 et 6 à 13), F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : D. LAFON (pouvoir à F GAGNARD), A. BULLET (points 13 à 15, pouvoir à C. BIGRET), C. ALVARO (pouvoir à JM. GASSELIN), S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), D. BEKIARI (pouvoir à G. MERGY).

Absents excusés : L. VASTEL (point 8), JP. AUBRUN (point 2), FONTAINE-BORDENAVE (point 7), JJ. FREDOUILLE (point 5 et 14).

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 27 juin 2016 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1 – Délégation de service public - D.01.15 - pour l'exploitation de la Halle aux comestibles : attribution de la délégation de service public et autorisation donnée au Maire de signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable au projet de délégation de service public - D.01.15 - pour l'exploitation de la Halle aux comestibles ; décide d'attribuer la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Halle aux comestibles pour une durée de 7 ans par voie d'affermage à la société GERAUD et ASSOCIES, sise 27 boulevard de la République – 93891 LIVRY-GARGAN Cedex pour les montants suivants :

Tranche ferme + tranche conditionnelle 1 relative au nettoyage de la Halle

- Redevance annuelle fixe : **75.000 €**
- Part de la redevance variable : **7 % du chiffre d'affaire HT des droits de place.**

et autorise le Maire à signer ladite convention.

> VIE ASSOCIATIVE

2 – Subvention exceptionnelle complémentaire à l'association CCJL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 16 000€ à l'association CCJL afin de sécuriser financièrement sa dissolution prévue avant la fin de l'année.

[M. GALANTE-GUILLEMINOT, F. GAGNARD, M. FOULARD, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET) ne prennent pas part au vote]

3 – Subvention exceptionnelle à l'association « Le collectif des affranchis » pour l'organisation du projet « Octobre Rose »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Le Collectif des affranchis la somme de 890 € afin de financer le projet Octobre Rose.

> FINANCES

4 – Budget Ville : décision modificative n°3 :

Le Conseil Municipal, à majorité absolue, approuve la décision modificative numéro 3 du budget principal communal 2016 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé	BP 2016 + RAR + DM	DM3	TOTAL
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	809 265.84	90 000.00	879 265.84
204	Subventions d'équipements	958 000.00	- 62 000.00	896 000.00
21	Immobilisations corporelles	7 041 062.75	- 290 000.00	6 771 062.75
23	Immobilisations en cours	5 203 803.48	-	5 203 803.48
	Total dépenses d'équipement	14 012 132.07	- 262 000.00	13 750 132.07
10	Participations et créances rattachées	-	-	-
13	Subventions d'investissement	335 220.00	-	335 220.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 427 710.00	-	1 427 710.00
26	Participations et créances rattachées	300 000.00	-	300 000.00
27	Autres immobilisations financières	150 000.00	-	150 000.00
	Total dépenses réelles d'investissement	16 225 062.07	- 262 000.00	15 963 062.07
040	Ordre entre section	93 502.00	-	93 502.00
041	Opérations patrimoniales	150 000.00	-	150 000.00
	Total dépenses d'ordre d'investissement	243 502.00	-	243 502.00
	Dépenses totales d'investissement	16 468 564.07	- 262 000.00	16 206 564.07
	D001 - Déficit d'investissement reporté	561 813.01		561 813.01
	Total des dépenses d'investissement cumulées	17 030 377.08	- 262 000.00	16 768 377.08

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2016 + RAR + DM	DM3	TOTAL
13	Subventions d'investissement	4 135 001.20	-	4 135 001.20
16	Emprunt	5 400 000.00	-	5 400 000.00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	132 944.44	-	132 944.44
	Total recettes d'équipement	9 667 945.64	-	9 667 945.64
10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	692 974.18	- 262 000.00	430 974.18
27	Autres immobilisations financières	150 000.00	-	150 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	-	5 000.00
024	Produits des cessions	3 940 000.00	-	3 940 000.00
	Total recettes réelles	14 455 919.82	- 262 000.00	14 193 919.82
040	Ordre entre section	818 854.91	-	818 854.91
021	Virement de la section de fonctionnement	1 605 602.35	-	1 605 602.35
041	Opérations patrimoniales	150 000.00	-	150 000.00
	Total recettes d'ordre d'investissement	2 574 457.26	-	2 574 457.26

Recettes totales d'investissement	17 030 377.08	- 262 000.00	16 768 377.08
--	----------------------	---------------------	----------------------

R001 - Excédent d'investissement reporté	-		-
--	---	--	---

Total des recettes d'investissement cumulées	17 030 377.08	- 262 000.00	16 768 377.08
---	----------------------	---------------------	----------------------

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à P. BUCHET), D. BEKIARI (pouvoir à G. MERGY), s'abstiennent].

5 – Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des commerces de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) 2015 :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de présentation de l'utilisation du FSRIF.

6 – Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil.

Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à taux plein à Madame LETE Florence, trésorière principale de Sceaux municipale, à compter de sa date de prise de poste le 1^{er} juillet 2016.

En aucun cas, l'indemnité allouée ne pourra excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

➤ COMMERCE

7 –Création d'une Commission d'indemnisation Amiable des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-approuve la mise en place d'une procédure de règlement amiable, pour l'indemnisation éventuelle des préjudices actuels, certains, anormaux et spéciaux résultant de la perte de marge brute subie par les entreprises riveraines et en lien direct avec les travaux réalisés par la Ville de Fontenay-aux-Roses.

-décide de créer une commission d'Indemnisation amiable des entreprises et d'arrêter la composition de celle-ci comme suit :

En qualité de Président de la Commission : le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise ou tout magistrat représentant le Tribunal (sous réserve de son accord) ;

En qualité de membres :

- Trois Représentant de la Ville de Fontenay-aux-Roses (deux issus de la majorité et un issu de l'opposition) qui seront désignés par le Conseil Municipal
- Un représentant de la CCI 92 ;
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 92
- Un représentant de la Compagnie des Commissaires aux Comptes ou un représentant de l'Ordre des Experts comptable
- Le Trésorier Payeur général ou son représentant
- Un représentant de l'association des commerçants de Fontenay-aux-Roses

-autorise Monsieur le Maire à se rapprocher des différents membres composant ladite Commission afin d'en désigner des représentants et d'élaborer le Règlement Intérieur de la Commission fixant ses modalités de saisine et de fonctionnement ;

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

➤ SPORT

Monsieur le Maire (intéressé) propose une suspension de séance avant le vote du point suivant et transmet la Présidence à Monsieur C. Bigret (1^{er} adjoint) avant de sortir.

8 –Approbation de la convention entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'association « les 5 kms de la prothèse »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et l'Association « Les 5 kilomètres de la prothèse », et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout élément y afférent.

Retour de Monsieur le Maire après le vote.

➤ RESSOURCES HUMAINES

9–Tableau des emplois – Création et suppression d'emploi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'attaché à temps complet, et de la suppression des postes suivants : un poste de rédacteur, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, un poste de psychologue de classe normale.

10 – Revalorisation du taux horaire de rémunération des vacations de médecin intervenant au titre du Centre de Planification et d'Education Familiale au sein du Centre Municipal de Santé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser le taux horaire brut de rémunération de la vacation de médecin gynécologue intervenant au titre du Centre de Planification et d'Education Familiale à 30 €.

Les crédits afférents à cette revalorisation seront inscrits au budget (chapitre 012). Cette délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2016 soit pour les heures effectuées à compter de cette même date.

11 – Fourniture de repas aux agents amenés par nécessité de service à prendre leur repas pendant le temps de travail.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise l'attribution gratuite de repas aux personnels lorsque les nécessités de service et les contraintes correspondantes obligent les agents à rester sur leur lieu de travail après avis favorable du directeur général des services. Il décide de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel susceptible de bénéficier de ce dispositif, à l'exception et compte tenu de leur rôle pédagogique des animateurs affectés au service périscolaire encadrant les enfants lors du déjeuner et du personnel appelé en renfort occasionnel pour assurer la pause méridienne.

➤ URBANISME – TRAVAUX - AMENAGEMENT

12 – Approbation des objectifs et des modalités de la concertation préalable à l'opération de renouvellement urbain du quartier des Paradis :

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, décide :

- 1- D'ouvrir la concertation publique prévue à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme à l'ensemble des habitants, aux associations locales et associations agréées, ainsi qu'aux autres personnes concernées à partir de la certification exécutoire de la présente délibération.
- 2- De fixer les objectifs suivants à ce projet :
 - Améliorer le cadre de vie,
 - Procéder au désenclavement du quartier tant d'un point de vue urbain qu'architectural,
 - Diversifier l'offre de logements sur le site et encourager la mixité sociale,
 - Améliorer l'habitat et accompagner les ménages dans un parcours résidentiel positif,
 - Assurer la reconstitution et/ou la conservation de logements locatifs sociaux sur site afin de faciliter les opérations de relogement dans des conditions économiques comparables,
 - Intégrer davantage de mixité fonctionnelle,
 - Maintenir l'ensemble des équipements existants et des lieux de cultes,
 - Répondre aux enjeux de développement durable,
 - Associer par la concertation et dans la durée les habitants dans toutes leurs dimensions et leurs spécificités : les familles, les jeunes, les seniors, les non-francophone, etc... ainsi que les associations du quartier, les commerçants et les professionnels relais,
- 3- De définir les modalités de concertation suivantes :
 - Mise en place d'un espace d'information et de dialogue sur le quartier, avec une exposition évolutive, un registre d'expression et une permanence régulière sur le projet et les questions de relogement
 - Mise en place d'un espace d'information et de dialogue numérique à travers une page dédiée sur le site internet de la Ville, et un formulaire d'expression en ligne
 - Tenue de plusieurs rencontres publiques annoncée par les moyens en usage (affichage, site internet et journal municipal, etc.)
 - Information régulière à travers le journal municipal et la page du site internet dédiée.

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à P. BUCHET), D. BEKIARI (pouvoir à G. MERGY), s'abstiennent].

INTERCOMMUNALITE

13 – Métropole du Grand Paris – Désignation des représentants de la Ville à la Commission Locale des Charges Transférées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à l'élection de Messieurs Laurent VASTEL (Titulaire) et Jean-Michel DURAND (Suppléant) représentant de la Ville à la Commission Locale des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris.

DEMANDE DE SUBVENTION

14 – Demande de subvention pour l'acquisition de la statue en bronze des « 3 figures » dans le cadre des travaux de la place de l'Eglise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de la statue en bronze des « 3 figures » du sculpteur René Letourneur dont le montant est estimé à 200 000.00 € HT ; décide de solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle auprès de l'État au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20 000 € et toute autre aide financière potentielle nécessaires à cette acquisition ; donne délégation au Maire pour signer les demandes d'aides financières et s'engage à inscrire au budget les coûts nécessaires et suffisants pour cette acquisition.

> VOEU

15 – Vœu déposé par F. ZINGER, Conseillère Municipale, au nom de l'opposition relatif au rétablissement de l'abattement général à la base de la taxe d'habitation à 15% :

Vœu rejeté à la majorité absolue

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE (pouvoir à P. BUCHET), G. MERGY (pouvoir à P. BUCHET), D. BEKIARI (pouvoir à G. MERGY), votent pour].

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 07 novembre 2016 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heure et quarante minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 30 septembre 2016



Pour le Maire, par délégation
le 1^{er} Maire-Adjoint
Christian BIGRET

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie